



Assemblée Générale des 21 et 22 mars 2009 à Paris

RAPPEL

Vaut pouvoir ou mandat pour l'ensemble des votes à l'exception du vote pour l'élection du comité directeur national si le club a voté par Internet.

Je soussigné(e) (Nom) : Prénom : N° de licence 2008/2009 :
(A présenter au secrétariat de l'AG)
Président(e) du Club (Nom du club) : N° du club :
Effectif 2007/2008 du club : Nombre de voix :

Signature du PRÉSIDENT et cachet du club

A remettre au membre de **votre club** qui va vous représenter

MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL

Je donne mandat à :
Nom du délégué : Prénom : N° de licence 2008/2009 :
(A présenter au secrétariat de l'AG)
Et atteste que ce dernier est bien **membre** du club ci-dessus nommé.
Date : **Signature du PRÉSIDENT et cachet du club**

A remettre au délégué d'un **autre club** qui va vous représenter

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un membre du club, **le pouvoir peut être donné au délégué d'un autre club.** Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale de la F.F.E.S.S.M., à :

Nom du délégué : Prénom : N° de licence 2008/2009 :
(A présenter au secrétariat de l'AG)
Délégué du club (Nom du club) : N° du club :
Date :

Portez **obligatoirement** la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »
Suivi de la **signature du président et du cachet du club**

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement **uniquement le samedi 21 mars de 8 h 30 à 18 h 30. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure.**

En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment « bon pour pouvoir » en manuscrit, signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte